



DECLARATION LIMINAIRE CAPC N°5 DU 5 JUILLET 2012

Recours en notation C1- CP

Nous attirons l'attention de l'Administration le 10 mai dernier sur un point essentiel. La note sur les indispos n'avait fait que cristalliser une situation sociale depuis trop longtemps dégradée: suppression des effectifs, abandon des missions, gel des salaires, dégradation des conditions de travail.

Madame La Ministre de la Fonction Publique vient de nous répondre en ces termes: *«Ce n'est pas une cure d'austérité mais c'est un grand moment de rigueur. Les fonctionnaires sont conscients de l'importance de leur fonction et ont envie que leur pays se redresse, donc ils savent que s'ils y participent, ils peuvent générer aussi leur part de croissance»*

Nous voilà rassurés, le changement n'est pas pour maintenant.

Malgré des résultats remarquables obtenus par les agents en 2011, nous n'avons pas été retenus comme « Ministère prioritaire ». Vous allez ainsi connaître les affres que vous avez fait subir à vos propres services durant ces dernières années.

Mais alors que signifiera être douanier en 2013 ?

« Les douaniers sont inquiets. Pour leur poste et pour leur administration. Que feront-ils demain ? Sur quels postes seront-ils affectés ? Leur poste existera-t-il encore dans un an ou deux ans ? Quel est le sens de leur travail ? Sont-ils encore des douaniers ?

La douane est devenue et s'affiche comme une administration de services qui facilite la circulation de la production des entreprises. Mais cela a-t-il contribué à la reconquête du dédouanement ? Mais n'est-ce pas accorder une prime déloyale aux acteurs économiques indécents ? Le taux de contrôle est devenu faible par rapport aux flux de marchandises ou de personnes. Les contrôles *a posteriori* ne permettent parfois pas de protéger à temps les consommateurs. À quoi sert de constater une dangerosité quand des consommateurs sont déjà victimes ?

Les restructurations de services ont étendu les périmètres et les territoires des directions de réseau sont maintenant de dimension régionale et interrégionale. En fermant de petites structures quel

douanier connaît encore le tissu local ? Pour gagner cinq agents ne facilite-t-on pas des déserts douaniers ? »

Nous aurions pu écrire ces quelques lignes. Nous nous sommes contentés de les extraire du rapport CARREZ rédigé par la Commission des Finances alors présidée par Monsieur CAHUZAC.

Nous aurions alors aimé croire, que devenu notre ministre, il porterait l'intérêt de la Douane devant les plus hautes instances de ce pays. C'était sans compter sa déclaration en date du 8 février 2012, lorsqu'il répondait par l'affirmative à la question de savoir si le gouvernement irait plus loin que le 1 sur 2 de l'époque.

En 2011, le rapporteur spécial dans ses commentaires du PAP 2011 annonçait l'achèvement de la réforme de l'ensemble des structures de la DGDDI. Or 372 emplois auront disparu en 2012. Qu'en sera-t-il pour 2013 et les années suivantes, lorsque la RGPP tant décriée par les opposants de l'époque sera remplacée par les « moments de rigueur » expression douceuse de Madame la Ministre ?

Ne comptez pas sur nous pour vous accompagner dans cette danse macabre. Nous avons eu à coeur de défendre pendant toutes ces années, notre chère maison Douane. Nous craignons que vous mettiez autant d'enthousiasme à démembrer son squelette.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances, reposez-vous, la rentrée sociale risque d'être agitée. Nous serons présents, bien décidés à ne pas vous faire de cadeau, à l'image de l'intransigeance dont fait preuve le DG à l'égard des personnels.

Vos élus B en centrale